

Nombre en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Votants : 13

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 01/06/2018

Reçu en préfecture le 01/06/2018

Affiché le préfecture le 20/04/2018

ID : 045-200005932-20180529-2018_04_67-DE

Affiché le

ID : 045-214500068-20180416-20180416030-DE

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril 2018 s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 16 avril 2018 à 20h30, sous la présidence de Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire.

Membres présents : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e adjoint), André RAIGNEAU (4^e Adjoint), Anne REAU, Marylène URBANIAK, Nathalie FROUX, Gaël VERRIER, Sylviane CHEVRIER.

Membres absents ayant donné pouvoir : Véronique FAUVE (3^e adjoint) ayant donné pouvoir à Jean-Paul ROCHE, Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Jean-Claude DALLOT ayant donné pouvoir à Guy LASNIER, Marc VILLAR ayant donné pouvoir à Marylène URBANIAK.

Membres absents : Michel TATIN et Odile KOPP-HABERT.

Secrétaire de séance : Madame Marylène URBANIAK

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 22h40

AVIS SUR LA MISE EN PLACE DES DP POUR LES RAVALEMENTS

Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Madame le Maire et Monsieur ROCHE précisent que la mise en place des déclarations préalables pour les ravalements est déterminée par l'EPCI compétente en matière d'urbanisme (art. R421-17-1 code de l'urbanisme). En revanche, l'avis de la commune est demandé.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

DEMANDE à la Communauté de Communes des Portes de Sologne d'instaurer les déclarations préalables pour ravalements sur l'ensemble de la commune (toutes zones concernées).



Le Maire,
Elysaabeth BLACHAIS-CATOIRE

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
A Ardon, le 17 avril 2018